



Comité de vigilance – LET d’Hébertville-Station

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Tenue le 20 novembre 2014 à 19 h
à l’Hôtel de ville d’Hébertville-Station

394

DQ2.1.4

Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement
technique d’Hébertville-Station

6212-03-131

Présences :

M. Hamid Benouanas, conseiller d’Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET

M. Marco Bondu, Organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l’environnement

M. Gilles Fortin, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

Mme Monique Laberge, présidente du conseil d’administration, Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean

M. Léon Maltais, représentant des citoyens d’Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l’exploitant/propriétaire

M. Louis Ouellet, maire de L’Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

M. Serge Pilote, président de l’Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d’être affecté par le lieu d’enfouissement

M. Yvan Thériault, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

Personnes-ressources :

M. Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Absences :

Aucune absence.

1. Mot de bienvenue

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles et représentant de l'exploitant/propriétaire souhaite la bienvenue aux membres du comité et agira à titre d'animateur de la rencontre, et ce, jusqu'à l'élection d'un président au point 4.

M. Ouellet profite de l'occasion pour faire un tour de table puisque ce sera une première rencontre pour deux membres, dont M. Léon Maltais, nouvellement élu à titre de représentant des citoyens d'Hébertville-Station et de M. Yvan Thériault, représentant de la municipalité de Saint-Bruno où est situé le chemin du LET. M. Benouanas mentionne qu'il devra quitter à 20 h 45.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour. M. Pilote souhaite ajouter dans le point varia, le sujet des problématiques vécues au Lac Bellevue. L'ordre du jour est ainsi accepté.

3. Lecture et adoption du compte rendu du 11 septembre 2014

M. Guy Ouellet demande aux membres du comité si tout le monde a lu le compte rendu de la dernière rencontre. Mme Laberge se demande pourquoi le compte rendu est transmis au ministre de l'Environnement avant que le comité l'adopte officiellement. M. Ouellet explique que selon la loi, tous les comptes rendus doivent être transmis dans un délai de 30 jours après la tenue de chaque rencontre. C'est pourquoi il est toujours diffusé au préalable à tous les membres pour approbation avant l'envoi. Il souligne également que dans le cas où, des modifications seraient demandées séance tenante, ces notifications apparaîtraient dans le prochain compte rendu qui sera envoyé au ministre.

M. Louis Ouellet tient à préciser son commentaire au point 8. Il souhaite que le comité reçoive davantage que les infractions environnementales. Il voudrait également recevoir toute information concernant les possibles dépassements, les éléments de traitement du lixiviat qui seraient défaillants, les mauvais résultats à l'analyse des échantillons des piézomètres, etc. Tout le monde est d'accord.

Mme Laberge se demande également s'il existe d'autres moments que celui du comité de vigilance pour tenir le gouvernement informé dans le cas de dépassement. M. Jonathan Ste-Croix répond que oui, avec les rapports annuels déposés chaque année. Le texte qui suit est un ajout du ministère de l'environnement :

Mme Lisa Gauthier, de la direction générale du Saguenay Lac-Saint-Jean du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) aimerait préciser ceci concernant la question de Mme Laberge :

En vertu de l'article 71 du REIMR, l'exploitant doit transmettre au ministre, sur support informatique et au moyen de documents technologiques que prescrit ce dernier, les résultats des analyses des échantillons prélevés dans les 30 jours qui suivent le dernier jour du mois du prélèvement. En cas de non-respect des valeurs limites prescrites par ce règlement, il doit, dans les 15 jours qui suivent celui où il en est informé, communiquer au ministre les mesures qu'il a prises ou entend prendre pour remédier à la situation. L'exploitant doit en outre transmettre au ministre, dans les 30 jours qui suivent le dernier jour du mois où il en est informé, les résultats des mesures effectuées en application de l'article 67 (méthane dans le sol et les bâtiments) ainsi que les résultats des mesures de la concentration de méthane à la surface des zones de dépôt et de la vérification de l'efficacité de destruction des composés organiques effectuée en application de l'article 68. Ceci s'applique autant pour le LET de L'Ascension que pour celui d'Hébertville-Station.

M. Bondu fait remarquer que tous les indices de bas de page du document portent le numéro un.

4. Élection du président

M. Guy Ouellet fait une petite mise au point sur le sujet en rappelant que le comité a été créé de façon prématurée par rapport à ce que le règlement dicte. C'est-à-dire plusieurs mois avant le début des opérations. Habituellement, ce genre de comité est en fonction 6 mois après le début des opérations. Il demande aux membres s'ils ont quelqu'un à proposer pour agir à titre de nouveau président. M. Benouanas demande quel est le rôle du président? M. Guy Ouellet fait la lecture de la description de tâche telle que décrite dans le mode de fonctionnement du comité :

- Présider et animer les réunions du comité;
- Signer les invitations et les convocations du comité;
- Déterminer l'ordre du jour à la fin de chaque rencontre en collaboration avec tous les membres présents;
- S'assurer que les dossiers importants soient clairement identifiés et traités au comité;
- Agir à titre de personne-ressource auprès de la direction générale de la RMR et indirectement du conseil d'administration, pour tout ce qui concerne les préoccupations citoyennes en lien avec les opérations du LET.

M. Gilles Fortin se demande si le promoteur doit toujours siéger au comité. M. Guy Ouellet répond que oui, la place du promoteur est définie par le règlement. C'est donc une obligation, en plus d'être nécessaire pour amener les informations sur la gestion du site.

M. Yvan Thériault propose M. Gilles Fortin comme président, tandis que M. Benouanas propose de reconduire M. Guy Ouellet.

M. Serge Pilote propose M. Benouanas, qui refuse pour le moment. Peut-être acceptera-t-il plus tard.

Pour une quatrième fois, les membres votent pour que M. Guy Ouellet agisse temporairement à titre de président jusqu'à ce qu'un nouveau président neutre soit nommé. Le point demeurera donc à l'ordre du jour.

5. Points sur la construction du LET

M. Ste-Croix fait une mise à jour sur la construction du LET. Il présente le film sur les étapes de construction qui a été dévoilé lors de l'inauguration du site le 3 octobre dernier.

M. Guy Ouellet souligne que c'est la compagnie Eckinox qui a fait le film. Une petite compagnie almatoise qui a fait un excellent travail. Il parle ensuite de l'inauguration du site, mentionne que près de 120 personnes se sont déplacées pour assister à l'évènement. Il souligne toute la fierté des élus du Lac-Saint-Jean de voir la réussite collective que le site représente. Il rapporte que bien des élus du nord du Lac-Saint-Jean avaient été impressionnés par l'isolement du site. Eux qui n'avaient pratiquement rien entendu d'autre que les critiques dans les médias avaient l'impression que ce site était situé très près des maisons.

M. Yvan Thériault confirme qu'effectivement l'évènement avait été très apprécié.



M. Ste-Croix présente l'état d'avancement à l'aide de photos.

Balance et bâtiment d'accueil

M. Bondu se demande si ce sont des détecteurs en avant de la balance. M. Thériault demande si ce sont des « sensor ». M. Ste-Croix répond que oui, ce sont des détecteurs de radioactivité, de grosses plaques blindées. M. Thériault se demande comment se fait l'entretien de ces détecteurs. M. Ste-Croix répond que c'est le calibrage qui doit être fait régulièrement pour assurer la détection. M. Thériault se demande si ces détecteurs sont identifiés. M. Ste-Croix répond que non, car ce sont des équipements qui détectent la radioactivité, ils n'en contiennent pas. M. Ste-Croix explique que les principales sources de radioactivité dans le site sont des déchets médicaux. Il arrive parfois que des chauffeurs ayant subi des traitements nécessitant de la médecine nucléaire déclenchent l'alarme qui est donc très sensible et efficace.

M. Pilote se demande quels sont les niveaux d'alarme. M. Ste-Croix répond qu'il y en a 3. Le premier signale la faible présence de radioactivité et n'empêche pas l'enfouissement. Le deuxième demande une quarantaine avant l'enfouissement. Le dernier niveau montre la présence de forte concentration de radioactivité. Selon M. Ste-Croix, de mémoire cela n'est jamais arrivé.

M. Fortin se demande ce qu'il arrive dans le cas d'une panne d'électricité qui empêcherait de faire fonctionner les détecteurs. Il veut savoir si la RMR serait en mesure de faire la détection quand même. M. Ste-Croix répond que dans le cas d'une panne de courant la détection serait impossible au site. Cependant, il souligne que les déchets provenant des centres de transfert ont déjà passé la détection, ils pourraient être enfouis quand même. Cependant, si des déchets provenaient du secteur privé, ils pourraient être dirigés ailleurs pour la détection, vers des balances certifiées. Pour M. Ste-Croix le véritable problème dans le cas d'une panne de courant qui durerait plusieurs heures touche davantage le traitement du lixiviat et que c'est ce qui devient la priorité dans une telle situation.

M. Thériault se demande ce qui arrive lorsque des équipements - comme les détecteurs de radiation brisent. M. Ste-Croix confirme que le ministère est rapidement avisé et que des actions sont prises immédiatement.

M. Thériault soulève le fait qu'encore beaucoup de pneus sont enfouis dans les sites. Il voudrait savoir ce que la RMR fait pour cette problématique. M. Ste-Croix confirme que l'enfouissement est interdit, dès qu'un opérateur aperçoit un pneu au front des déchets il est enlevé à la pelle mécanique. Depuis l'ouverture du site le 1^{er} septembre dernier, déjà un conteneur a été rempli de pneus. La problématique des pneus provient du privé et des ICI.

M. Pilote n'en revient pas de voir les matières de l'écocentre dirigé directement à l'enfouissement. M. Guy Ouellet spécifie que c'est près de 70 % des matières reçues à l'écocentre qui sont valorisées. Mme Laberge précise qu'encore beaucoup de gens ont la croyance de mettre à peu près n'importe quoi dans les bacs bleus en ayant l'espoir que ce soit récupéré un jour.



Glissière de sécurité

M. Ste-Croix poursuit avec les photos. Il présente les glissières de sécurité qui ont été installées tout récemment.

M. Thériault se demande pourquoi les glissières sont hautes. M. Ste-Croix confirme que c'est dans l'éventualité où certains tronçons du chemin comportant d'importantes côtes soient asphaltés.



Aire de traitement du lixiviat

M. Benouanas se demande s'il y a arrêt du traitement pendant la période hivernale. M. Ste-Croix répond que non, le lixiviat sera chauffé à l'année. Même pendant l'hiver il y a du lixiviat qui se forme dans les cellules vu l'imposante masse de déchets.

M. Pilote se demande ce que la RMR fait avec les biogaz dans le site de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, s'ils sont brûlés ?

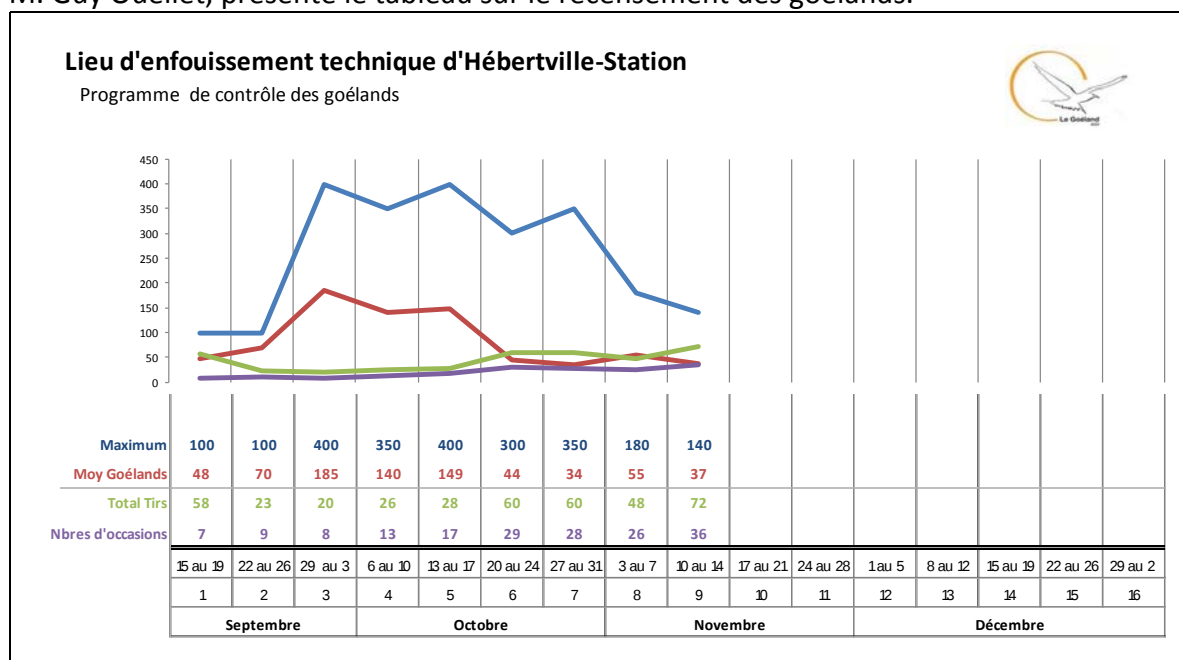
M. Ste-Croix répond que les gaz sont brûlés et que la RMR a conclu une entente avec l'usine Arbec qui utilise cette énergie pour faire sécher leur bois.

M. Guy Ouellet indique qu'éventuellement quelque chose pourrait également être fait avec les biogaz du site.

M. Louis Ouellet se demande après combien de tonnes enfouies le promoteur a-t-il l'obligation d'installer la torchère pour le traitement des biogaz? M Ste-Croix répond que c'est dès que 50 000 tonnes ont été enfouies.

6. Point sur les requêtes

M. Guy Ouellet, présente le tableau sur le recensement des goélands.



M. Guy Ouellet confirme que la première présence des goélands a été notée le vendredi 12 septembre, soit au lendemain du dernier comité de vigilance. Depuis ce temps, les employés

s'affairent à dénombrer les oiseaux chaque jour. La méthode d'effarouchement utilisée est la fusée pyrotechnique. M. Pilote mentionne qu'un samedi pendant l'automne, une centaine de goélands avait été vue sur le Lac Bellevue. M. Ste-Croix souligne qu'au moment de commencer les méthodes d'effarouchement, l'équipe avait rencontré quelques problématiques avec les fusées pyrotechniques. Une cartouche sur 3 ne fonctionnait pas. Ils en ont fait venir de nouvelles, mais comme le fournisseur est en Alberta un délai a fait en sorte que les opérateurs n'avaient plus de fusée pour les éloigner pendant un certain temps. M. Ste-Croix présume que la présence des goélands correspond probablement à cette période d'attente.

M. Pilote dit craindre que les goélands finissent par s'habituer à la pyrotechnie et que ce soit de plus en plus difficile de les effaroucher avec cette méthode. M. Ste-Croix confirme que ce sera un combat, mais que tout sera fait pour que le site ne devienne pas un endroit où les goélands pourront venir se nourrir facilement. Pour le moment, M. Pilote dit ne plus voir de goélands étant donné que la saison froide est à nos portes, mais demeure persuadé que la problématique reviendra dès le printemps. M. Ste-Croix confirme que le printemps sera un moment névralgique et que la RMR redoublera d'effort.

M. Fortin se demande ce qui pourrait arriver si la méthode de la pyrotechnie ne fonctionnait plus. M. Guy Ouellet mentionne que plusieurs autres techniques existent et que d'autres moyens seraient mis en place. Il précise également que la RMR effectue le suivi au niveau de l'eau. M. Pilote dit que jamais auparavant, des goélands avaient été observés, au Lac Bellevue.

M. Bondu se demande ce que M. Ouellet a voulu dire en mentionnant le suivi de l'eau en référence à la présence de goélands ? M. Ste-Croix précise que des échantillons d'eau ont été pris avant le début des opérations et que ce sera fait aussi après. Ces analyses servent notamment à identifier la présence de goélands par l'identification d'éléments polluant dans l'eau des lacs avoisinants par exemple les coliformes fécaux. Ces indices seraient un indicateur que les goélands ont fait leur apparition après l'implantation du LET. M. Ste-Croix précise qu'il y a une grande présence des goélands dans les champs agricoles situés aux alentours du LET.

M. Pilote souligne qu'il est dans son devoir d'aviser la RMR de la présence de goélands sur le Lac Bellevue et qu'il continuera de le faire.

M. Ouellet fait maintenant la présentation des requêtes.

Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Programme de suivi des requêtes

En date du 20 novembre 2014



Type de requêtes		
Calendrier/heures d'ouverture	0	
Demandes diverses	0	
Informations/commentaires	15	(1)
Plaintes	1	(2)
Réclamations	0	
Total	16	

(1) Informations/commentaires

Demande d'adresse, tarification, si l'Ascension est fermée, type de matières pouvant être enfouies

(2) Plaintes

Présence de goéland sur le lac Belle-Vue

M. Ouellet explique qu'il y a eu une seule plainte concernant le LET et que c'était concernant les goélands. M. Léon Maltais se demande s'il y a déjà eu des plaintes concernant les animaux comme les ours ? M. Ste-Croix répond que de mémoire, aucun ours n'a été observé à l'Ascension. Il ne peut cependant pas prévoir pour Hébertville-Station, mais le cas serait étonnant.

M. Bondu se demande, en faisant référence au tableau des requêtes, ce que la section réclamations veut dire. M. Guy Ouellet mentionne que c'est dans le cas d'un bris fait par l'entrepreneur. Il précise que ce tableau est standard par rapport à tout le système de gestion des requêtes de la RMR et que ce sont des catégories pour tous les services.

7. Règles de fonctionnement

M. Guy Ouellet propose de distribuer la politique de fonctionnement et que chaque membre la regarde à l'extérieur du comité, car le temps manque et il reste une présentation importante à faire. Tout le monde est d'accord. La politique est distribuée et sera retournée en format Word en même temps que le compte rendu.

8. Présentation du logiciel Watertrax¹

M. Ste-Croix fait la présentation du logiciel Watertrax. M. Thériault se demande ce qui arrive lorsque les analyses dépassent les normes. M. Ste-Croix répond que c'est justement pour ce genre d'information que le logiciel est nécessaire. Lorsqu'un résultat dépasse les normes, il y a des niveaux d'alerte qui permettent de nous aviser rapidement. Avant les résultats étaient consignés à l'intérieur de tableaux Excel, ce qui augmentait le risque d'erreur.

9. Varia

M. Guy Ouellet demande aux membres du comité quelles sont les informations qu'ils aimeraient recevoir. M. Pilote répond que ce qu'il souhaiterait, ce serait de recevoir plus souvent des informations concernant les goélands. M. Ste-Croix demande à M. Pilote de documenter la présence des goélands par des dates et commentaires sur le nombre et la durée de la présence des oiseaux, de photos, ce qui aiderait grandement l'administration. M. Pilote précise qu'il pensait à quelque chose d'un peu plus flexible, que c'est difficile de prendre des bonnes photos. M. Ste-Croix dit qu'un système de requêtes pour les citoyens les plus proches sera mis en place.

M. Fortin répond que pour sa part, il souhaiterait recevoir de l'information sur les goélands, mais aussi sur le bruit. M. Pilote dit que c'est aussi difficile pour les citoyens du lac Bellevue en ce qui concerne le climat sonore. Qu'il y a beaucoup de bruit. M. Guy Ouellet indique que ce sont des bruits liés à la construction et que ceux-ci devraient disparaître dès la fin des travaux. M. Pilote se demande si le fait de faire partie du comité implique que des visites du site puisse s'organiser ? M. Ste-Croix répond que oui.

M. Thériault aimerait soulever un point concernant le chemin de l'aqueduc à Saint-Bruno, qui a été acquis par la RMR et qui croise le 9^e rang. Il demande si la RMR a constaté la présence d'eau plus abondante qu'à l'habitude aux abords de ce chemin. Il se questionne sur la présence possible d'une digue de castor. M. Ste-Croix affirme ne pas avoir remarqué un surplus d'eau à cet endroit, mais précise qu'il va en faire la vérification.

M. Louis Ouellet se demande si des éléments de discussion du comité pourraient faire l'objet d'un point lors des CA de la RMR dans le but de recevoir des réponses par résolution. Selon M. Louis Ouellet, en tant que membre, chacun représente un milieu différent et doit assister à ce comité dans le but de transférer l'information dans leurs milieux respectifs. Il souhaiterait que lorsqu'un point fait l'unanimité au sein du comité, ce dernier puisse être transmis directement au conseil d'administration. M. Guy Ouellet précise que c'est un point qui fait partie des règles de fonctionnement et qu'effectivement c'est possible.

M. Ste-Croix explique brièvement une problématique rencontrée sur deux ponceaux mis en place lors de la construction du chemin d'accès. Les ponceaux montrent des signes importants de détérioration et des travaux devront être faits pour remédier au problème.

¹ Présentation en annexe de ce document.

10. Prochaine rencontre

Concernant la prochaine rencontre, M. Bondu souhaiterait voir quels sont les points d'échantillonnage de l'eau dans le site et quels sont les paramètres analysés pour chacun des points d'échantillonnage.

M. Guy Ouellet propose également de parler du bilan du PGMR et du rapport annuel. Cependant, la présentation du rapport annuel risque de prendre beaucoup de temps. Il est donc proposé de diviser le contenu en deux rencontres.

Les prochaines rencontres du comité se tiendront le jeudi 26 mars 2015 à 19 h la seconde le 14 mai 2015.

11. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 21 h 30.

Stéphanie Fortin

Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station

Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean